

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 10 décembre 2025

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 12 novembre 2025	3
II. Budget prévisionnel de l'Inspé de l'académie de Limoges 2026 (annexe 1) :	3
III. Demande de subvention pour le tournoi de mathématiques du Limousin (annexes 2, 3 et 4) :	4
IV. Aide à la mobilité internationale :	4
V. Tarifs de location des salles à l'Inspé de l'académie de Limoges	5
VI. Capacités d'accueil de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 5) :	5
VII. Informations diverses	6

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BLANCHER	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC - Académie de Limoges
M.	MAÎTRE	Vice-Président Formation – Université de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	PLANQUES	Ingénieur pédagogique - Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	CORET	MCF - Université de Poitiers
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEBRAUD	Doyenne des IEN ET-EG - Académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MOULINOT	Directrice de l'école primaire La Bastide à Limoges
M.	REIX	Directeur de l'atelier Canopé 87
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	PAULIAT	Gestionnaire - Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h06.

En préambule, il annonce aux conseillers qu'en l'absence de candidatures, les élections destinées à élire les représentants du collège E (BIATSS) et du collège F (représentants des usagers) au conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, initialement prévues les 10 et 11 décembre 2025, vont être reportées au 25 et 26 février 2026.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 12 novembre 2025

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations sur le compte rendu du 12 novembre 2025.

Aucune remarque, ni demande de modification n'étant formulée par les participants, M. Obert soumet ce compte rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Budget prévisionnel de l'Inspé de l'académie de Limoges 2026 (annexe 1) :

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente à l'aide du diaporama joint en annexe 1, le budget prévisionnel de la composante pour l'année 2026. Elle explique que ce budget a été construit en tenant compte du réalisé en 2025 et des projections pour 2026. Cependant, elle précise que son élaboration s'est faite dans un contexte de forte contrainte en raison d'une baisse significative de la dotation allouée par l'Université de Limoges. En effet, celle-ci s'élève cette année à 150 000 €, contre 180 000 € en 2025, ce qui représente une baisse de 16,67 %.

Mme Bariant explique que cette réduction s'inscrit dans une politique globale de l'Université de Limoges visant à garantir son équilibre financier. M. Maître, vice-président de la formation à l'Université de Limoges, confirme que l'effort budgétaire est réparti sur l'ensemble des composantes, en attendant une éventuelle dotation complémentaire, à l'échelle de l'Université, via l'apprentissage et la formation continue.

Face à cette contrainte, la stratégie a été de répartir les efforts sur la majorité des postes budgétaires de l'Inspé tout en préservant les missions jugées prioritaires. Ainsi, le budget alloué aux déplacements des formateurs entre sites ou dans le cadre de visites de stagiaires en établissement est maintenu à 50 000 €, ce poste étant jugé incompressible. De même, la ligne logistique et maintenance est augmentée à 14 000 € (contre 13 000 € l'année précédente) afin d'anticiper les coûts liés à la vétusté des bâtiments. Quant à la pédagogie, elle demeure le pôle de dépense principal.

En revanche, des économies sont réalisées sur le nouveau contrat étudiant, dont le volume horaire est ramené de 70 à 40 heures par mois.

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, exprime son inquiétude, rappelant que cette baisse budgétaire intervient au moment où l'Inspé doit, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, préparer l'accueil de 100 étudiants supplémentaires avec la mise en place de la licence professorat des écoles (LPE). Un potentiel versement complémentaire au titre de la LPE a été évoqué par le Directeur des affaires financières de l'Université de Limoges mais cette possibilité reste trop hypothétique pour être intégrée au budget.

M. Lorenzo, professeur certifié à l'Inspé de l'académie de Limoges, demande si l'accueil de cette nouvelle formation induira des coûts supplémentaires. M. Joussein, directeur-adjoint à l'Inspé de l'académie de Limoges, répond que la formation en tant que telle n'entraînera pas de surcoût mais qu'il y aura probablement des frais en termes d'aménagement de locaux ou de frais de déplacements pour la visite des stagiaires.

Mme Bariant rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que des régularisations restent possibles en cours d'année par des virements internes de poste à poste. Par ailleurs, seulement 80 % du budget sont ouverts en début d'année. À partir du mois de septembre de l'année en cours, 10 % sont débloqués puis, 10 % supplémentaires peuvent encore être dégelés en fonction de besoins avérés.

Elle ajoute que le taux d'exécution du budget pour l'année 2025 sera proche de 100 %.

Certains conseillers s'interrogent sur la répartition des dépenses entre les différents sites de formation de l'académie. Il est répondu que de nombreux frais (comme les déplacements, le numérique) sont mutualisés et que les budgets alloués aux sites de Guéret et de Tulle concernent principalement le fonctionnement et la pédagogie spécifiques.

M. Rouvellac souligne que dans la mesure où la composante va devoir fonctionner avec des moyens réduits, cela va nécessairement impacter sa capacité à financer de nouvelles initiatives ou à répondre à toutes les sollicitations.

M. Obert soumet au vote des conseillers le budget prévisionnel de l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année 2026. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	18	Contre	0	Abstention	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Demande de subvention pour le tournoi de mathématiques du Limousin (annexes 2, 3 et 4) :

Les conseillers examinent une demande de subvention récurrente de 500 € pour soutenir l'organisation du tournoi de mathématiques du Limousin. Cet événement rassemble tous les ans un certain nombre de classes et d'enseignants. Les étudiants du Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) parcours « professeur de Mathématiques » de l'Inspé prennent également part à cette manifestation en tant que correcteurs, ce qui constitue pour eux un élément de formation important.

La direction de l'Inspé souhaite réaffirmer son soutien à ce type d'initiative mais dans des proportions adaptées à ses nouvelles contraintes financières. Elle propose donc de réduire cette subvention à 300 €.

Les membres du conseil jugent cette proposition cohérente et suggèrent d'inciter les organisateurs de ce tournoi à solliciter également d'autres partenaires à l'avenir comme l'école doctorale, étant donnée la dimension « recherche scientifique » de l'événement.

La subvention d'un montant de 300 € est soumise au vote et adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	18	Contre	0	Abstention	1
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IV. Aide à la mobilité internationale :

M. Joussein informe les conseillers que les étudiants de première année de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » ont la possibilité d'effectuer un stage massé d'une durée de trois semaines à l'étranger, au cours du semestre 2. Aussi, pour aider financièrement les étudiants dans leur projet de mobilité internationale, l'Inspé propose de leur allouer une aide individuelle de 250 €, à laquelle pourra s'ajouter une aide de la Région.

M. Joussein précise que le montant de cette aide est maintenu par rapport à l'année précédente, mais que le nombre de bénéficiaires est anticipé à la baisse pour 2026 en raison de la concomitance des périodes de stage et des épreuves du concours. L'Inspé propose donc de financer un maximum de 10 étudiants cette année.

M. Maître souligne qu'il existe une autre source de financement des départs à l'international via l'alliance EUPeace. Il est noté que cette piste, déjà explorée, pourrait offrir des solutions de financement plus complètes à l'avenir, en particulier pour les étudiants de la nouvelle LPE. Pour 2026, il est jugé prudent de maintenir une ligne budgétaire propre à l'Inspé, même si elle est susceptible de ne pas être entièrement consommée.

M. Obert soumet au vote le principe d'une aide à la mobilité internationale de 250 € par étudiant et pour un maximum de 10 étudiants pour l'année 2025-2026. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

V. Tarifs de location des salles à l'Inspé de l'académie de Limoges

Ce point porte sur l'approbation de la grille tarifaire pour la location de salles à l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année 2025-2026. Cette grille reste identique à celle de l'an passé. M. Rouvellac précise qu'il s'agit d'un vote formel dans la mesure où les locations payantes sont rares. La plupart des demandes proviennent de partenaires institutionnels ou d'associations du monde de l'éducation pour lesquels une facturation n'est pas envisagée.

Mme Hagège, professeure des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, propose de promouvoir plus activement cette possibilité de location, notamment par le biais du référencement « Search Engie Optimization (SEO) », pour générer des revenus. M. Rouvellac exprime des réserves. Selon lui, les demandes s'orienteraient sans doute sur des week-ends, ce qui obligerait un personnel de l'administration à être présent sur site. Or, le manque de personnel disponible rend cette piste difficilement exploitable.

Mme Hagège suggère que l'Inspé se tourne davantage vers une autre source de revenus potentielle comme la taxe d'apprentissage. M. Rémondière, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, explique que des efforts passés pour solliciter des entreprises ont eu des résultats très limités, l'institut ayant peu de liens directs avec le monde de l'entreprise, contrairement à d'autres composantes comme l'Institut universitaire de technologie (IUT), par exemple. M. Obert conseille de se diriger vers le salon Educatech pour cibler les structures susceptibles de verser une taxe d'apprentissage à l'Inspé.

M. Obert soumet au vote des conseillers les tarifs de location de salles à l'Inspé pour l'année 2025-2026. Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VI. Capacités d'accueil de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 5) :

M. Rouvellac annonce aux conseillers que ce point concerne la définition des capacités d'accueil, plus précisément celle des capacités offertes limitées (COL) des Masters « Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) » mentions « professorat des écoles », « professorat du second degré » et « conseiller principal d'éducation » pour la rentrée 2026. Les COL, qui concernaient jusqu'alors les redoublants, visent aussi désormais à définir le nombre de places dédiées aux non-lauréats du concours. M. Rouvellac précise qu'il s'agit d'une régularisation a posteriori, ces COL ayant été votées le 9 décembre 2025 en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université de Limoges. La direction de l'Inspé n'a pas souhaité organiser un troisième conseil d'institut exceptionnel au sujet de la gestion de la réforme en raison de contraintes calendaires fortes. M. Maître ajoute que ces informations étaient nécessaires pour finaliser le paramétrage des formations sur la plateforme FRESQ.

M. Rouvellac présente à l'aide du document joint en annexe la répartition des COL par mention et/ou par parcours. M. Rémondère précise que le Ministère conseille d'appliquer des COL a minima sachant qu'elles pourront être augmentées jusqu'à hauteur de la capacité d'accueil limitée (CAL), soit de la capacité d'accueil totale. En affichant des COL très basses, la direction de l'Inspé craignait d'envoyer une image négative auprès des étudiants mais il a été confirmé qu'elles ne seraient pas visibles par les étudiants sur la plateforme.

Concernant plus spécifiquement la mention « professorat des écoles », 10 places sont proposées pour les non lauréats du concours, réparties sur les différents sites de formation comme suit : 2 places à Limoges, 4 places à Guéret et 4 places à Tulle. La direction justifie ce choix par la nécessité de maintenir des effectifs suffisants sur les sites de Guéret et de Tulle qui accueilleront très peu d'étudiants fonctionnaires-stagiaires en 2026.

Les représentants du Rectorat de l'académie de Limoges, soit M. Blancher, Inspecteur de l'éducation nationale (IEN) dans la circonscription Haute-Vienne 6, Mme Maud, Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) d'Espagnol, et M. Luchez, directeur de l'école académique de la formation continue (EAFIC), expriment leur surprise et leur désaccord. Ils rapportent que la proposition souhaitée et portée par le Rectorat est de 6 places à Limoges, 2 places à Guéret et 2 places à Tulle. Cette proposition se base sur les besoins et les capacités d'encadrement (tuteurs, berceaux de stage) dans les différents départements.

M. Rouvellac se dit étonné par ces propos dans la mesure où il indique avoir échangé et s'être entendu en amont avec M. Boyer, doyen des IA-IPR, sur la répartition qu'il a précédemment énoncée. Il dit n'avoir jamais entendu parler de cette proposition de répartition qu'il aurait acceptée s'il en avait été question.

Face à ce désaccord, une suspension de séance est demandée afin de clarifier la situation. M. Obert accède à cette demande.

Dès la reprise de la séance, les représentants du Rectorat indiquent avoir contacté M. Boyer et Mme Tajan, secrétaire générale du Rectorat de l'académie de Limoges. M. Boyer a confirmé s'être mis d'accord avec M. Rouvellac sur les 10 places pour les non-lauréats mais pas sur la répartition exacte par site.

M. Joussein propose de réajuster les chiffres au minimum en fonction des besoins, sans pour autant les relever au maximum.

M. Luchez tient à souligner que malgré cette mésentente sur la répartition des COL, le Rectorat reste très engagé dans ce travail aux côtés de l'Inspé et de l'Université de Limoges.

M. Obert propose de voter le tableau des COL en l'état mais de noter au procès-verbal la proposition alternative du Rectorat, soit une ventilation de 6 places à Limoges, 2 places à Guéret et 2 places à Tulle, avec possibilité de relever ces COL à hauteur de la CAL, en fonction des possibilités d'encadrement des stagiaires.

La répartition des COL par mention et/ou par parcours est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	17(*)	Pour	9	Contre	5	Abstention	3
--------------------------	-------	-------------	---	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ de deux conseillers

VII. Informations diverses

M. Rouvellac explique que lors du comité stratégique de site de Guéret, les représentants des collectivités locales ont exprimé des attentes vis-à-vis de l'Université de Limoges pour ouvrir des formations et garantir la pérennité du territoire. Il souligne la nécessité de consolider l'existant avant de développer de nouvelles formations.

M. Lorenzo, professeur certifié à l'Inspé de l'académie de Limoges, souhaite connaître l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) au sujet des dossiers d'accréditation. M. Rouvellac répond que pour le Master M2E, l'accréditation serait acquise et en attente de

publication. En ce qui concerne la LPE, il semble que l'absence d'information soit positive. Il ajoute que dans le cas contraire, l'Inspé aurait été contacté.

Enfin, M. Rouvellac rappelle les prochaines échéances. Les maquettes du Master M2E devront être remontées au Ministère le 31 mars 2026. Aussi, elles devront auparavant être soumises aux votes successifs du conseil d'institut de l'Inspé, de la CFVU et du CA de l'Université de Limoges. Les dates des prochains conseils d'institut seront communiquées d'ici quelques jours.

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie et clôt la séance à 16h30.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN